

**Arrêté portant nomination des membres de la commission de promotion de la santé**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu l'articles 16 de la loi de santé (LS), du 6 février 1995 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

**Article premier** Sont nommées membres de la commission de promotion de la santé, pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2025, les personnes désignées ci-après :

- UMMEL MARIANI Lysiane, cheffe de l'office de la promotion de la santé et prévention au sein du service de la santé publique, en qualité de présidente ;
- AUBERT Anne, Cernier ;
- BIZE Damien, Neuchâtel ;
- DELISLE Robin, Neuchâtel ;
- EVARD Ann, Wavre ;
- FAVRE Jean-Philippe, Colombier ;
- FONGANG Michelle, Neuchâtel ;
- HOFFMANN Heinz, Marin ;
- KAUFMANN Christiane, La Chaux-de-Fonds ;
- LANA Mary-France, Neuchâtel ;
- LEHMANN Carine, Delémont ;
- NEUHAUS Sophie, Peseux ;
- SCHNEIDER Sandra, Colombier ;
- SUNIER Daniela, Les Ponts-de-Martel ;
- WENGER PHEULPIN Valérie, Cernier.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 15 décembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND